

PROCES VERBAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le 23 septembre 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal,

Absents : BACHELOT Stéphanie, PASCUAL Lisa, Michel PEYRAT, LONGUET Alain, MENNEREUIL Gérald,

Pouvoir : Lisa PASCUAL à MJ LENFANT
Michel PEYRAT à Nicolas MASSÉ

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme - dossiers en cours
2. Diagnostic Accessibilité pour les établissements recevant du public
3. Information sur la modification du règlement de la zone A du PLU
4. Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vers la CASE
5. Projet cantine : étude de stationnement
6. Modification de la longueur de la voirie communale
7. Signature de la convention de mise à disposition d'un intervenant pour les TAP avec l'APSL27
8. Divers

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le remplacement des candélabres du lotissement de la Mare-Hermier.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1- Urbanisme :

Pour information :

- **DP 027014 15 A 0014** : PHILIPPE Sébastien 42 route de Louviers, construction d'un abri pour camping-car
- **DP 027 014 15 A 0015** : DECOUR Sullivan , 3 allée Pierre Cazelles déclaration de clôture
- **DP 027 014 15 A 0016** : DHUIVONROUX Hélène, 3 6 rue des Chardonnerets , ouverture sur la façade
- **DP 027 014 15 A 0017** : Consorts Damoi, détachement d'un terrain à bâtir chemin des Perrais
- **DP 027 014 15 A 0018** : MASSÉ Nicolas, 1 rue de la Croix aux Loups, pose d'une fenêtre de toit

Dossiers en cours d'instruction :

- **DP 027 014 15 A0019** : COUVELARD Vincent , 19 ruelle des bourbes, déclaration de clôture
 - **PC 027 014 15 A0016** : SOROKA Jonathan, 5 allée Pierre Cazelles, maison individuelle
 - **PC 027 014 15 A0017** : ANGER Mickaël, 6 allée Pierre Cazelles, maison individuelle
 - **PC 027 014 15 A0018** : DEPUYDT Vincent, 11 allée Pierre Cazelles, maison individuelle
 - **PC 027 014 15 A0020** : POULINGUE Anthony, 10 allée Pierre Cazelles , maison individuelle
 - **PC 027 014 15 A0021** : Mairie pour la construction de la cantine
- Avis favorables : 12 Votants 12 pour**
- **PC 027 014 15 A0019** : BARBEY Régis, rue du calvaire, maison individuelle
Non –respect du PLU pour la couverture. **Avis défavorable, 12 Votants 12 contre**

2-Diagnostic Accessibilité pour les Etablissements recevant du Public **délibération n°2015-038**

La Loi du 11.02.2005 a défini le principe d'une mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) avant le 31.12.2014. Au 01.01.2015, nombre d'ERP ne sont pas en conformité avec cette obligation. Le gouvernement, devant cette constatation, a décidé de compléter ses outils législatifs avec le dispositif « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP).

Cet outil permet de suspendre les sanctions pénales pour les ERP non accessibles sous condition d'un engagement ferme et réel de financer et réaliser les travaux de mise aux normes dans un calendrier défini.

Le dispositif Ad'AP s'applique aux collectivités qui peuvent solliciter un délai de trois ans pour planifier ces travaux, sous réserve de réaliser des travaux chaque année (certains cas particuliers peuvent avoir un délai plus long)

La commune d'Amfreville sur Iton est non conforme au 01.01.2015. Nous devons déposer un dossier Ad'AP avant le 27/09/2015.

Ce dossier a été réalisé par Nicolas MASSÉ et est prêt à être envoyé.

Il en résulte que les principaux travaux qui devront être engagés dans les 3 ans sont :

EGLISE :

- réalisation d'une allée en béton lavé depuis le domaine public : chiffré à 4 267.50 €
- création d'une place de stationnement : 3 650 €
- mise à disposition d'un plan incliné inférieur à 10% :

TOTAL : 7 917.50 €

SALLE DES CHARITONS :

- création d'une place de stationnement : 6 514.25 €
- création d'une allée pour accès PMR : 2 904 €
- mise en conformité des sanitaires : 2 159 €

TOTAL : 11 577.25 €

CIMETIERE :

- place de stationnement PMR et accès à l'entrée du chemin du Paradis : 6 514.25 €
- création d'une allée en béton lavé pour accès PMR :

TOTAL : 6 514.25 €

MAIRIE :

- création d'une place de stationnement : 3 657 €
- acquisition d'une boucle magnétique : 236 €
- pose de bandes de couleurs sur la porte : 50 €

TOTAL : 3 943 €

ECOLE MATERNELLE :

- pose de bandes de couleurs sur la porte d'entrée : 50 €
- remplacement d'une cuvette de WC et pose d'un lave-mains pour PMR : 1 198.40 €

TOTAL : 1 248.40 €

ECOLE PRIMAIRE :

- pose de bandes de couleurs sur les trois portes d'entrée : 200 €

TOTAL : 200 €

CANTINE :

- en attente du nouveau bâtiment

Le conseil autorise Madame le Maire à signer et déposer le dossier à la Préfecture.

Avis favorable : 12 Votants 12 pour

3 - Information sur la modification du règlement de la zone A du PLU

délibération n°2015-039

Afin de ne pas contraindre les activités agricoles dans la commune, il convient d'assouplir le règlement de la zone agricole du Plan Local d'Urbanisme.

Quelques points mineurs du règlement des zones urbanisées pourront également être revus à cette occasion.

Madame le Maire prendra un arrêté municipal notifiant la modification simplifiée du PLU, en accord avec la législation.

Avis favorable : 12 Votants 12 pour

4-Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vers la CASE

Mme Lenfant expose aux conseillers municipaux qu'à travers la loi portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) du 12 juillet 2010, l'Etat a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-I). En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

De plus l'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, est l'échelle qui permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

L'Agglomération Seine-Eure a déjà élaboré plusieurs plans stratégiques communs en matière d'habitat (Plan Local de l'Habitat), de mobilités (Plan de Déplacements Urbains) et s'est dotée de politiques volontaires et reconnues dans les domaines de l'environnement (Plan Climat Energie Territorial) ou de la solidarité (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, contrat de ville en cours de concrétisation)

Par ailleurs, toutes les communes inscrites dans le périmètre du Schéma de cohérence territoriale approuvé le 14 décembre 2011, vont devoir réviser et mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme.

Aussi, le Plan local d'urbanisme intercommunal permet de répondre au mieux à la mise en œuvre d'un projet politique communautaire partagé, décliné dans un seul document de référence regroupant les PLU, POS ou cartes communales des communes, le PLH, le PDU, le PCET et les secteurs environnementaux à enjeux pour les trente-sept communes.

Il est proposé de ne pas attendre mars 2017 et le transfert automatique prévu par la loi ALUR mais de mobiliser les dispositions de la loi du 20 décembre 2014 et de transférer, dès à présent, à l'Agglomération Seine-Eure, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » prévue à l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal s'interroge sur les avantages et inconvénients tant au niveau communal qu'intercommunal. Il souhaite qu'une personne de la CASE puisse venir faire un exposé en mairie.

Le conseil municipal sera invité à délibérer lors de la prochaine réunion.

5-Projet cantine : étude de stationnement

délibération n° 2015-040

L'augmentation des effectifs de l'école engendre une circulation et un besoin croissant de places de stationnement aux abords de l'école. Actuellement, on observe beaucoup de stationnement « sauvage ». L'aménagement d'un chemin piéton rue de la Croix Aux Loups ne permettra plus le stationnement le long de la route. La création de la cantine et salle d'activités diverses générera également un besoin de places de stationnement. Il convient donc d'étudier dès maintenant les possibilités de se porter acquéreur de terrains qui pourraient être mis en vente aux alentours de la mairie, de l'école et de la future cantine, et en particulier de la parcelle ZD126 ainsi que d'une portion de la parcelle ZD127 pour sécuriser la sortie du parking actuel.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

6-Modification de la longueur de la voirie communale

délibération n°2015-041

La longueur de la voirie communale est un élément pour le calcul de la DGF versée aux communes. En cas de modification, les communes doivent faire connaître au Préfet les changements relevés. La commune ayant deux nouvelles voies (allée Riant Cottage et allée Pierre Cazelles), il convient de délibérer afin de porter la nouvelle longueur de voirie à 9 132 m (au lieu de 8 680,82 m).

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

7-Signature de la convention de mise à disposition d'un intervenant pour les TAP avec

l'APSL 27 délibération n°2015-042

La commune a choisi d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour 2015/2016 avec le Groupement d'Employeurs GEPSL27, qui nous met à disposition une intervenante, Mme LOPEZ Laura, éducatrice sportive. Celle-ci encadrera des activités sportives dans le cadre des TAP le mardi et jeudi de toute l'année scolaire. Le taux horaire de facturation est de 29.43€ (salaire, charges et frais de gestion compris)

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

8- Remplacement des éclairages Publics au Lotissement de la Mare Hermier

délibération n°2015-043

Les luminaires dans le lotissement de la Mare-Hermier contiennent des lampes ancienne génération à vapeur de mercure. Il s'agit d'une douzaine de luminaires qui peuvent être remplacés en partenariat avec le SIEGE. Le modèle serait le même que celui des nouveaux lotissements, allée du Riant Cottage et allée Pierre Cazelles. La part communale serait de l'ordre de 2 500 € HT, pour un montant total estimé à 15 000 € TTC. Le Conseil donne son accord pour que ce remplacement se fasse en 2016 ou 2017.

De plus, Patrick Lambert et Nicolas Massé proposent de poser des éclairages spécifiques pour le passage piéton mairie/école, afin de d'améliorer la sécurité des piétons. La demande sera faite au SIEGE.

Avis favorable : 12 Votants 12 pour

8-Questions Diverses

Opération « Adopte une poule » : cette opération est menée par la CASE avec comme objectif la réduction des déchets. Marylène Abraham propose que notre commune participe à l'opération. Chaque foyer pourra ainsi adopter 2 poules, moyennant certaines conditions. Le Conseil municipal est favorable.

Pose de panneaux « Attention chevaux » : du fait de la fréquentation de nos rues par les chevaux, Carole Letard propose de demander la pose de panneaux afin d'alerter les conducteurs.

La séance est levée à 23h45